



NEGOCIATION SUR L'ACCORD INTERESSEMENT ON A EVITE L'ACCIDENT... DE JUSTESSE !



Il y a quelques jours a eu lieu la dernière réunion où Direction et Organisations Syndicales ont discuté autour d'un nouvel accord d'intéressement pour les 3 années à venir.

La Direction nous avait annoncé précédemment, sa volonté de conditionner notre Intéressement à l'accidentologie, en forme de bonus. **Autrement dit, faire des accidents de travail un critère de « performance », alors même que l'employeur est responsable de la santé et**

la sécurité des salariés dans l'entreprise. Un comble !

Il s'en est fallu d'un cheveu pour qu'aucun accord ne soit trouvé, tant cette proposition a pu paraître indigne, ce qui aurait signifié pas d'intéressement pendant 3 ans. Mais pour une fois, le bon sens l'a emporté, ce qui n'est pas si fréquent...

Certainement la Direction a voulu éviter de porter l'échec de la négociation : **elle a donc proposé de remplacer l'absentéisme sur les accidents de travail par celui sur l'absentéisme en formation.** Une évolution bienvenue, qui pourrait favoriser un meilleur accès à la formation pour tous les salariés et freiner certaines pratiques managériales, où des responsables empêchent des départs en formation en cas d'absence imprévue, de l'aveu même de la Direction régionale.

Attention : si aujourd'hui les calculs de la Direction estiment que le jeu n'en vaut pas la chandelle au vu du peu d'accidents de travail sur Codirep, les conditions de travail ne cessent de se dégrader. D'ici 3 ans il n'est pas exclu qu'ils ne remettent pas le couvert surtout si les accidents de travail si coûteux pour l'entreprise se multiplient...

Afin d'éviter toute « récurrence » à l'avenir, nous invitons la Direction de faire de la prévention des risques, une priorité. Et pas seulement par intéressement...